

swissuniversities

swissuniversities

Effingerstrasse 15, Case postale
3001 Berne

www.swissuniversities.ch

Réseau Etudes et handicap

Mandat

Introduction :

En vertu de l'article 6, lettre e, et des articles 18 et 19 du règlement d'organisation de swissuniversities, le Comité de swissuniversities a décidé, lors de sa séance du 3 mars 2023, de transformer le réseau Etudes et handicap en un réseau swissuniversities. Il le fait sur la base d'une proposition du réseau Etudes et handicap et sur recommandation des délégué·es Diversity.

Objectifs et tâches :

Le réseau soutient l'égalité des personnes en situation de handicap dans l'enseignement supérieur. Il se concentre actuellement sur l'accessibilité des études, mais une extension aux employé·es des hautes écoles est à l'étude. Le réseau contribue à ce que le thème soit mieux perçu dans les hautes écoles et à ce que le savoir-faire correspondant soit développé et ancré. Il assume notamment les tâches suivantes :

- Mise en réseau des personnes et des services responsables du thème « haute école et handicap » dans les hautes écoles
- Information des hautes écoles sur les dispositions légales et leur mise en œuvre
- Collecte et diffusion des meilleures pratiques au sein des hautes écoles et regroupement des initiatives existantes entre les hautes écoles
- Développement de produits pour les hautes écoles afin de les aider à progresser dans le domaine de l'accessibilité
- Gestion d'une plateforme en ligne qui informe les étudiant·es et le personnel des hautes écoles sur le thème de l'enseignement supérieur et du handicap et qui identifie les points de contact (www.swissuniability.ch)
- Expertise et soutien pour swissuniversities et ses organes.

Organisation et méthode de travail :

- Membres et invité·es du réseau :
 - Chaque haute école est invitée à participer au réseau.
 - Les membres du réseau sont les responsables et expert·es désignés par les hautes écoles représentées (= institutions membres) dans les domaines du handicap, de la compensation des désavantages ou de la diversité en général et/ou les personnes qui dirigent un projet correspondant.
 - Le réseau peut en outre accueillir des invité·es permanents, par exemple des représentant·es des organes d'expertise pertinents de swissuniversities.

- Un·e représentant·e du secrétariat général de swissuniversities peut participer aux réunions en tant qu'invité·e. Cette personne assume également la fonction de personne de contact pour le réseau.
- Le réseau s'organise lui-même. Les réunions sont organisées et présidées par un·e représentant·e d'une institution membre. En outre, le réseau définit la structure de ses organes et son fonctionnement dans des dispositions plus détaillées.
- Les documents importants pour le réseau sont sauvegardés dans un lieu de stockage commun et rendus accessibles à une représentation du secrétariat général de swissuniversities.
- Les délégué·es Diversity (à partir du 1^{er} août 2024 : la délégation Diversity) agissent en tant qu'organe de référence.
- Le réseau se coordonne, lorsque cela est utile et pertinent, avec d'autres organes (Délégations, Commissions, Groupes de travail ou d'expertise) de swissuniversities.

Communication :

- La communication externe de swissuniversities concernant le domaine études et handicap est coordonnée par le département Communication conformément au concept de communication de swissuniversities.
- Le réseau gère une plateforme en ligne qui informe les étudiant·es et le personnel des hautes écoles sur le thème de l'enseignement supérieur et du handicap et identifie les points de contact (www.swissuniability.ch).
- Le réseau est à disposition en tant qu'organe d'expertise au niveau national et international et peut, dans ce rôle, s'exprimer sur des thèmes qui le concernent au niveau technique. Cela se fait après concertation au sein du réseau et en accord avec les institutions représentées.
- La communication (institutionnelle) ultérieure du réseau vers l'extérieur, y compris les éventuelles manifestations avec un public cible externe, se fait en accord avec les représentations des institutions membres et en concertation avec le département Communication de swissuniversities.

Ressources :

- Les représentant·es des institutions membres sont mandatés par leurs hautes écoles pour une période d'au moins trois ans. Le temps de travail (par exemple pour la participation aux réunions, l'échange au sein du réseau, le développement de produits) et les frais sont à la charge des employeurs respectifs.
- Les frais d'organisation des réunions, ainsi que d'éventuels autres frais, sont à la charge des hautes écoles responsables de l'organisation.
- L'exploitation du site www.swissuniability.ch, y compris le financement pour l'hébergement, est assurée par le réseau. Une intégration au site web de swissuniversities sera examinée ultérieurement.

Rapports et programme de travail :

- Le réseau définit une personne de contact pour le secrétariat général de swissuniversities.
- Il informe les délégué·es Diversity (à partir du 1^{er} août 2024 : la délégation Diversity) avant le 15 janvier de chaque année, sous forme d'un rapport succinct, des principales activités de l'année précédente et leur soumet en même temps les points forts de l'année suivante (programme de travail) pour approbation.